

21 novembre - La startup de location de voitures Carlili placée en redressement judiciaire

Paris, 21 novembre 2023 — La route est difficile pour la startup de location de voitures Carlili. Son CEO, Vincent Moindrot, a annoncé sur LinkedIn que l'entreprise était placée en redressement judiciaire. "J'ai du déclarer l'état de cessation de paiement en septembre ce qui nous a conduit au placement en redressement judiciaire le 12 octobre", a-t-il affirmé. Il explique avoir mis en place un plan de continuité afin d'atteindre la rentabilité suite à une période d'observation de six mois, durant laquelle l'activité continue. Il assure également avoir déjà reçu "plusieurs offres de reprise". La société de conseil ACPA ferait partie des candidats, selon Les Echos. Carlili avait annoncé une levée de fonds en avril 2022 de 24 millions d'euros auprès de la Banque des Territoires et de Demeter Partners (via le Fonds de modernisation écologique des transports). Mais la startup n'aurait finalement touché que 10 millions d'euros, d'après les déclarations faites aux Echos. « Les fonds avaient le choix d'abonder ou non les tranches suivantes. Ils ont choisi de ne pas le faire en raison de l'environnement du financement, qui était devenu plus compliqué, et parce qu'ils étaient exposés, dans leur portefeuille, à d'autres startups de mobilité qui ont rencontré des difficultés », a expliqué Vincent Moindrot. Sur LinkedIn, il affirme avoir, dès juin, baissé les coûts directs de la startup de 30% pour améliorer sa marge, divisé les coûts fixes par deux, triplé le recouvrement des sinistres et diversifié le modèle de revenus. Des actions qui n'ont apparemment pas suffi. "Nous n'avons pas fait cela assez vite vs notre trésorerie disponible", tranche-t-il.

Temps de lecture : minute

21 novembre 2023

Article écrit par Sophie Levy Ayoun